

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 76 relatif à la sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'état de dégradation avancé de l'orgue de la chapelle de la Sorbonne ;

Considérant que cet instrument unique à Paris, inauguré en 1825, véritable trésor du patrimoine parisien, fait partie des rares orgues classiques que l'on peut encore trouver en France ;

Considérant que la Mairie de Paris est propriétaire de cet instrument ;

Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucun entretien depuis près de 160 ans, et qu'il est donc désormais inutilisable en l'état ;

Considérant que si l'instrument a perdu jusqu'à 50 % de sa tuyauterie, les pièces essentielles sont néanmoins toujours présentes et les tuyaux manquants peuvent être fabriqués à l'identique ;

Considérant que l'association « Sauvegarde pour l'orgue de la Sorbonne » milite pour que des travaux de rénovation, estimés à 500 000 euros, soient entrepris, en recourant à des financements publics et privés ;

Considérant qu'en 2000, un colloque organisé à la Sorbonne sous l'égide de l'Observatoire Musical Français avait déjà appelé l'attention sur la nécessité de sauver ce trésor du patrimoine ;

Considérant que cet instrument, situé dans un édifice en plein cœur de Paris qui n'est pas utilisé pour le culte, serait, une fois rénové, un précieux outil de formation et d'animation musicales ;

Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains,

Emettent le vœu que la Maire de Paris :

- engage le processus de rénovation de l'instrument et mobilise les différentes parties prenantes à cette fin.